



PREMIER MINISTRE

SECRETARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES

La Ministre

Paris, le

Monsieur le Député,

J'ai bien reçu votre courrier dans lequel vous et les collègues de votre groupe me faites part de vos préoccupations.

Nous avons en effet, entre le 13 et le 16 Mars, pris la décision de fermer les établissements médico-sociaux en externat ou en accueil de jour. Cette décision était nécessaire et motivée par la volonté de ne pas exposer nos concitoyens les plus vulnérables à une perte de chance. Pour autant, le retour à domicile de personnes en situation de handicap auparavant accueillies en établissement médico-social ne s'est pas fait sans mesures d'accompagnement.

Ainsi, en lien étroit avec les organismes gestionnaires d'établissements et services médico-sociaux, les agences régionales de santé et les départements, une continuité d'accompagnement a été mise en place. Ainsi, depuis le 15 Mars, chaque gestionnaire d'établissement et service médico-social a l'obligation de mettre en place une astreinte téléphonique accessible sept jours sur sept, pour les personnes accompagnées comme pour leurs aidants. Cette dernière assure une écoute, une orientation vers la solution la plus adaptée à chacun et occupe une fonction de coordination des solutions d'accompagnement mobilisables en appui du domicile.

Les Maisons Départementales des Personnes Handicapées, dont je tiens à saluer l'excellent travail, sont à la tâche en terme de continuité de service, tant dans l'accompagnement des personnes que dans la mobilisation de solutions d'urgence autant que nécessaire. La crise sanitaire que nous vivons ne doit pas empêcher nos concitoyens, et a fortiori ceux en situation de handicap, de bénéficier d'une prise en charge adaptée en terme médical.

Monsieur Boris VALLAUD
Députée de la troisième circonscription des Landes
126 rue de l'Université
75007 PARIS

Comme a eu l'occasion de le rappeler le Ministre des Solidarités et de la Santé, les établissements médico-sociaux font partie, au même titre que les EHPAD, des établissements prioritaires et sont livrés en matériels de protection. Si certains ont pu connaître des difficultés d'approvisionnement, nous travaillons en pleine collaboration avec les services déconcentrés de l'Etat et les élus locaux pour les identifier et y remédier. Je tiens également à vous informer que l'accueil des enfants de personnels des établissements médico-sociaux est déjà assuré, à l'égal des personnels hospitaliers. Les professionnels de santé sont quant à eux équipés selon la doctrine édictée par le Ministère des Solidarités et de la Santé.

Nous avons effectivement décidé très tôt la prolongation sans condition de 6 mois des droits dont l'allocation aux adultes handicapés, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou encore la prestation de compensation du handicap. Cela doit nous permettre de rassurer nos concitoyens dans cette période, mais aussi d'éviter les ruptures de droit. Un travail est également en cours concernant les notifications de scolarité, je ne manquerai pas de vous en tenir informé.

Je tiens également à vous faire part de mon initiative, en cette période de crise, d'informer l'ensemble des groupes parlementaires de l'Assemblée nationale en tenant une réunion hebdomadaire avec les députés désignés par chaque Président de groupe. En l'occurrence, la Présidente de votre groupe, Madame Valérie Rabault, a souhaité que la députée Michèle Victory soit partie prenante de ce temps d'échanges et d'informations.

Sachez, Monsieur le Député, que nous nous tenons au plus près de nos concitoyens en situation de handicap dans cette période inédite. Je sais pouvoir compter sur vous pour relever le défi qui nous attend.

Veuillez croire, Monsieur le Député, à l'assurance de toute ma considération.

Bien à Vous



Sophie CLUZEL